

VATEL EMPLOI

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS A CAPITAL VARIABLE

AU CAPITAL PLANCHER DE 37 000 €

SIEGE SOCIAL : PARIS (75009), 24 RUE DE CLICHY

887 593 531 RCS PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

Cher associé commandité, Chers actionnaires commanditaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire conformément à la loi et à nos statuts à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.
- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.
- Démission d'un membre du conseil de surveillance et nomination d'un membre du conseil de surveillance en remplacement.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modifications à apporter aux stipulations de l'article 17.2. des statuts.

Vous avez entendu la lecture du rapport du gérant.

Vous avez, par ailleurs, entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.

Nous vous présentons nos observations sur le rapport du gérant ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1. Sur le rapport du gérant

Nous vous précisons que :

- le gérant a tenu périodiquement informé le conseil de surveillance des opérations sociales et de leurs résultats par, notamment, la présentation de rapports trimestriels,
- les informations données dans le rapport du gérant et les documents adressés aux actionnaires commanditaires sur la situation financière n'appellent aucune remarque de la part du conseil de surveillance.

2. Sur les comptes de l'exercice

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, le conseil de surveillance n'a aucune observation à formuler.

Le conseil de surveillance ne voit pas d'objection aux propositions du gérant faites à l'assemblée générale concernant l'affectation du résultat de l'exercice.

3. Sur l'activité du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le conseil de surveillance a été régulièrement consulté dans les orientations stratégiques prises au cours de cet exercice ainsi que sur les décisions d'investissement de la trésorerie de la société.

4. Sur les projets d'investissements et de désinvestissements pour l'année 2026

Les acquisitions se poursuivent au cours de cet exercice.

Le conseil de surveillance soutient la stratégie décidée par la gérance.

Signature :

Monsieur Nicolas HODOUL
Président du conseil de surveillance

DocuSigned by:

952DB7C496B3453...